

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 275-CX-1203

concernant l'approbation de la Procédure administrative d'acquisition de biens et services

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion, tenue le 28 novembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption par le Conseil d'administration de la politique révisée d'acquisition de biens et services le 14 novembre 2005 (résolution no 293-CA-4283);

ATTENDU que le Conseil d'administration a convenu que le Comité exécutif soit responsable d'approuver la procédure administrative d'acquisition de biens et services;

ATTENDU le projet de procédure administrative d'acquisition de biens et services;

ATTENDU les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et du directeur du Service des ressources humaines et financières;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par monsieur Serge Labine,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la Procédure administrative d'acquisition de biens et services, telle que modifiée en séance;

DE MANDATER le directeur du Service des ressources humaines et financières pour effectuer les suivis nécessaires quant à l'application de ladite procédure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire d'assemblée,

Linda DuPont

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 275-CX-1204

concernant l'avis au recteur concernant le projet de budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion, tenue le 28 novembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

ATTENDU le Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 5.3.3 a) du Règlement de régie interne no 1 de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation, les explications et la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et du directeur du Service des ressources humaines et financières;

ATTENDU la recommandation du recteur à titre de président du Comité du budget;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Pierrette Dupont-Rousse, appuyée par madame Francine Rancourt,

IL EST RÉSOLU :

DE DONNER un avis favorable au recteur afin que le budget révisé du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2005-2006 soit déposé au Conseil d'administration pour adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire d'assemblée,

Linda DuPont

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 275-CX-1205

concernant l'approbation d'un protocole d'entente type à l'intention des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) pour des collaborations en formation et en recherche en sciences infirmières

adoptée par le Comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa deux cent soixante-quinzième réunion, tenue le 28 novembre 2005, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, au local E-2300.

ATTENDU la croissance rapide du nombre d'étudiant(e)s en sciences infirmières au Centre de Saint-Jérôme;

ATTENDU le projet de protocole d'entente type à l'intention des Centres de santé et de services sociaux (CSSS);

ATTENDU l'intérêt manifesté par plusieurs Centres de santé et de services sociaux de la région des Laurentides à participer à une telle entente;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Serge Labine, appuyée par madame Élodie Bleyaert,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente type à l'intention des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) pour des collaborations en formation et en recherche en sciences infirmières;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente avec les CSSS qui en feront la demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire d'assemblée,

Linda DuPont